

Comité de développement 2022

Composition du Comité

Composition du Comité 2022

Membres élus : Aline Delhomme, Jacques Burriez, Jean-Michel Salaün (prés).

Michel Bober François Besset

Membres non-élus sollicités : Séverine Moulin, Romain Fourezon, Yves Stoesel, Vincent Trébuchet, Jacques Morel, Véronique Dobremel, Bernard Pipaz, Guillaume Besset, Jean-Régis Pugnet

Prochaine réunion

Date

23 juin à 18h30.

Ordre du jour

Susceptible d'ajouts, d'autres documents seront envoyés aux membres avant la réunion :

1. Réalisations 2021. Voir orientation générale et résumé sur [ce doc](#).
2. Projets à venir
 - a. Aménagement de l'espace Beauséjour - Val d'Or
[Résultat du concours d'idées](#) et [proposition Archipolis](#)
 - b. Avenir des bâtiments du Cénacle et de Ste Monique
Démarrage de l'étude du SCOT. [Bon de commande](#).
3. Divers

Compte-rendu (extrait du Bulletin d'information de juillet)



La réflexion sur l'aménagement de l'espace Beauséjour suit son cours. Après le [projet de "mur-habité" des lauréats du concours](#) sur le jeu-monument, le cabinet Archipolis a fait une proposition qui a été discutée au sein du Comité de développement. Par ailleurs, quelques arbres qui bloquaient la perspective ont été coupés et on réfléchit toujours au déménagement de l'Office du tourisme.

Il apparaît que cet espace sera un lieu de rencontres, de repos, de jeux et de passages. Sa localisation et sa surface le destinent à devenir la place centrale du village.

Ouverture de la perspective

Suite à l'accord passé avec la copropriété Grosjean, les employés municipaux, aidés de quelques bénévoles ont commencé à couper les arbres de la haie qui fermaient la vue sur les Cévennes.

L'ouverture dégagée par la démolition de l'hôtel se prolonge maintenant vers le parc du Val d'Or et l'on mesure mieux toute l'importance de la liaison nouvelle qui va s'établir au centre du village entre ses différentes parties.





Des plans pour l'esplanade, le jardin et la descente

La société Archipolis a fait une proposition d'aménagement qui comprend trois espaces.

1. L'espace dégagé par la démolition de l'hôtel est constitué d'une grande esplanade dallée, coupée en son milieu par un muret où l'on pourrait s'asseoir. Cette séparation est nécessitée par la légère pente du terrain actuel qu'il faut récupérer. Cette esplanade se termine par une tonnelle végétalisée qui ouvre sur l'espace suivant.
2. Un jardin reprenant l'ancien jardin de l'hôtel, comprend principalement d'une grande pelouse dans laquelle le marronnier serait gardé. le jardin sera bordé par une terrasse belvédère, constituée par la partie supérieure du mur-habité (jeux d'enfants).
3. La liaison avec le parc du Val d'Or s'effectuera par trois accès : par une pente douce démarrant le long du mur-habité et se prolongeant en tournant sur la deuxième partie du relief ; par un escalier, placé au fond, au même endroit que l'ancien escalier ; et, évidemment pour les enfants par toutes les opportunités du mur-habité.



Proposition initiale d'Archipolis



Proposition de modifications du Comité de développement

Les plans ci-dessus ne sont que des outils de travail et subiront sûrement encore bien des modifications.

Le Comité de développement a examiné la proposition d'Archipolis et en a discuté. Globalement, le projet a été bien apprécié par les présents à la réunion et ses lignes générales ont été approuvées, sous réserve de deux adaptations :

- élargir l'esplanade pavée pour couvrir aussi la route départementale face à l'esplanade. Cet élargissement aurait plusieurs avantages : faire un ralentissement visuel sur la départementale, élargir encore l'impression d'ouverture, réduire visuellement la coupure que représente le stationnement des voitures dont il faudra marquer les emplacements peut-être par un léger relief à trouver.
- élargir l'espace vert jusqu'au muret de façon à réduire la surface pavée au fond. L'objectif est de faire entrer plus de verdure au centre du village et inciter plus à entrer dans le jardin qui a vocation à devenir la place centrale du village.

Tout ceci est représenté sur les plans ci-dessus. Bien sûr il ne s'agit que de projets dont la réalisation reste soumise à des aléas, techniques, réglementaires et budgétaires. Bien des étapes restent encore à franchir, bien des discussions sont encore à venir. Mais, on avance.

Bientôt des scénarios pour le Cénacle et Sainte Monique

Le lancement d'une étude pour l'avenir de ces deux bâtiments a déjà été évoquée dans un précédent Bulletin. Une récente réunion entre ses responsables, la Commune et les Sœurs du Cénacle a permis d'en préciser les contours et de coordonner les efforts de chacune des parties.



Rôle du Syndicat mixte Rives du Rhône

L'étude Rives du Rhône (SCOT) porte aujourd'hui sur 15 friches ou futures friches potentielles sur l'ensemble de son territoire. L'objectif de l'étude est, chaque fois de travailler sur un scénario de projet et de disposer d'un bilan financier d'opérations solides ainsi que des moyens pour réaliser le projet (procédure d'aménagement à mettre en place, subventions mobilisables, possibilité pour l'Etablissement public foncier ([Epora](#)) de faire du portage foncier temporaire...) afin de donner une nouvelle vie à ces friches. Dans ce cadre, Rives du Rhône est accompagné par un groupement de bureaux d'études dont le mandataire principal est l'agence Lieux Fauves.

Plus spécifiquement l'étude concernant le Cénacle et la maison Sainte-Monique à Lalouvesc sera menée au 2ème semestre 2022. Plusieurs occupations futures possibles pour le Cénacle et la maison Sainte-Monique ont déjà été suggérées. L'ensemble sera étudié par les bureaux d'études afin de proposer un scénario d'aménagement raisonnable.

Des comités de pilotage et ateliers de travail seront organisés dans les prochains mois avec la Commune, l'EPCI et Epora. D'autres partenaires pourront être associés au cours de cette étude. Ainsi, la congrégation pourra être étroitement associée et sera informée des

avancées de l'étude tout au long de celle-ci afin d'aboutir à un projet qui réponde aux attentes de tous.

Plusieurs scénarios alternatifs seront présentés à l'automne parmi lesquels un sera choisi puis approfondi et les conclusions seront disponibles en décembre.

Cette étude publique sera mise à disposition de porteurs de projet potentiels et leur permettra ainsi de disposer de l'ensemble des contraintes financières pour faire émerger leur projet.

Souhait des Sœurs du Cénacle



Compte tenu de son importance historique pour la congrégation, toutes les décisions concernant l'avenir du bâtiment sont prises à Rome, dans les instances supérieures de la congrégation.

De très importants travaux de rénovation y ont été réalisés au début des années 2.000 pour le mettre aux normes de l'époque afin de recevoir du public. Mais il a été décidé en 2016 de quitter et de vendre le bâtiment. Néanmoins une bâtisse indépendante, comprenant

quelques chambres et un musée retraçant l'histoire de la congrégation restera la propriété de la congrégation.

Plusieurs agences spécialisées dans l'immobilier religieux ont été contactées, sans que cela ne débouche sur une offre. Dès lors la congrégation a confié dernièrement à l'agence [Karism Conseil](#) , cabinet de conseil spécialisé dans les bâtiments religieux, le soin de relancer les démarches de recherche d'acheteurs potentiels. Une campagne de presse a déjà eu lieu en ce sens.

La Congrégation souhaite que le projet s'insère dans le cadre du village, pas forcément dans une démarche ecclésiale, mais en harmonie avec la tradition et la situation actuelle du village et de son avenir. L'objectif est que le projet puisse s'inscrire dans l'environnement de Lalouvesc et participer à la vie de la Commune et de ses habitants.

Les sœurs de la congrégation se sont réjouies des relations cordiales et de la coopération qui s'est instaurée avec la Commune de Lalouvesc. L'étude ne peut que favoriser une issue propice pour le Cénacle en permettant à d'éventuels porteurs de projet de disposer de tous les éléments pour une décision pertinente.

Fin du chantier d'aménagement de l'écolotissement du Bois de Versailles

La viabilisation de l'écolotissement est maintenant achevée. Il ne reste plus que le montage des murets, le goudron et les espaces verts. Cette étape est importante. Elle conditionne, en effet, la signature des ventes et l'acceptation des permis de construire. Ainsi les premières constructions pourront démarrer cet automne. Plusieurs s'annoncent en fustes. On a hâte de découvrir ces nouvelles habitations et d'accueillir ces nouveaux habitants.





Le trop-plein de l'eau de ruissellement du lotissement est recueilli dans un drain qui court le long de la voie centrale et s'écoule au fond du terrain dans un puits perdu. Le trop plein de ce dernier pourra s'épandre le long d'un tuyau percé qui court sur une ligne de niveau le long de la pente finale.



Les deux côtés du lotissement

Rappelons qu'il ne reste plus que trois lots disponibles. [Avis aux amateurs !](#)